



LE PRÉSIDENT

**Compte-rendu du conseil de communauté du**

**18 décembre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 18 décembre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal à l'Hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 12/12/2014

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK

**CHANTEAU** : M. Jannick VIE , Mme Nadine DUPRE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : Mme Valérie BARTHE-CHENEAU

**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES (jusqu'à 22 h 00 puis pouvoir à Mme BAULINET), Mme Virginie BAULINET , M. Rémy RABILLARD

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET , M. Jean-Pierre BARNOUX (jusqu'à 22 h 15), Mme Sophie LOISEAU , M. Philippe DESORMEAU , Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE (de 18 h 20 à 22 h 20)

**INGRE** : M. Christian DUMAS , Mme Catherine MAIGNAN (jusqu'à 22 h 15), M. Philippe GOUGEON

**MARDIE** : M. Christian THOMAS , Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY (jusqu'à 21 h 40 puis pouvoir à M.THOMAS)

**MARIGNY-LES-USAGES** : Mme Claude GRIVE

**OLIVET** : M. Hugues SAURY , Mme Sophie PALANT , M. Matthieu SCHLESINGER , M. Philippe BELOUET , M. Horace SONCY (à partir de 18 h 45)

**ORLEANS** : M. Serge GROUARD , Mme Nathalie KERRIEN , M. Olivier CARRE (à partir de 18 h 20), Mme Béatrice ODUNLAMI , M. Charles-Eric LEMAIGNEN , Mme Muriel SAUVEGRAIN , M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 45), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , Mme Martine HOSRI (jusqu'à 22 h 00 puis pouvoir à M.MONTILLOT), M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON (pouvoir à Mme ODUNLAMI jusqu'à 19 h 20 puis présent), Mme Florence CARRE , M. Olivier GEFFROY , Mme Alexandrine LECLERC , M. Jean-Pierre GABELLE , Mme Stéphanie ANTON , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET (pouvoir à Mme DIABIRA jusqu'à 18 h 55 puis présent), Mme Béatrice BARRUEL (à partir de 18 h 20), Mme Niamé DIABIRA , Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA , M. Michel BRARD (jusqu'à 20 h 30), M. Jean-Philippe GRAND (jusqu'à 22 h 15), M. Philippe LECOQ (jusqu'à 20 h 00 puis pouvoir à Mme FOURCADE), Mme Arlette FOURCADE

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 19 h 45 puis pouvoir à M.COUSIN)

**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX , Mme Evelyne SOREAU

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET (jusqu'à 20 h 45), M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 21 h 00)

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT , Mme Valérie FRANÇOIS

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE (jusqu'à 19 h 30 puis pouvoir à Mme JALLET), M. Bruno MALINVERNO , Mme Brigitte JALLET (jusqu'à 22 h 15), M. Michel DELPORTE



**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU , Mme Véronique DESNOUES , M. Marceau VILLARET , Mme Annie CHARTON

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS (pouvoir à Mme CHEVRIER jusqu'à 20 h 10 puis présent), Mme Murielle CHEVRIER , Mme Françoise GRIVOTET

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN , Mme Chantal MORIO

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN , M. Christian FROMENTIN , Mme Sylvie DUBOIS , M. Laurent LHOMME

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE , Mme Pascale LIPIRA

**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : Mme Marie-Odile CROSNIER donne pouvoir à M. Jean-Michel BERNIER

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU donne pouvoir à Mme Valérie BARTHE-CHENEAU , M. Christian BOUTIGNY donne pouvoir à M. Philippe GOUGEON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Carole CANETTE donne pouvoir à M. Christian DUMAS

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT donne pouvoir à Mme Claude GRIVE

**OLIVET** : Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à M. Matthieu SCHLESINGER

**ORLEANS** : M. Thomas RENAULT donne pouvoir à M. Olivier GEFFROY , M. Yann BAILLON donne pouvoir à M. François FOUSSIER , Mme Chantal DESCHAMPS donne pouvoir à Mme Martine ARSAC , M. Michel RICOUD donne pouvoir à M. Christian FROMENTIN

**ORMES** : Mme Jeanne GENET donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD (jusqu'à 19 h 45)

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD (jusqu'à 21 h 00)

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : Mme Colette MARTIN-CHABBERT donne pouvoir à M. Bruno MALINVERNO

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Pascal LAVAL donne pouvoir à M. Marceau VILLARET

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**ORLEANS** : Mme Hayette ET TOUMI

Mme Niamé DIABIRA remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de conseillers composant l'assemblée .....</b>	<b>95</b>
<b>Nombre de conseillers en exercice .....</b>	<b>95</b>
<b>Quorum.....</b>	<b>48</b>

**Nouvelle gouvernance et schéma de mutualisation - Point d'avancement**

Monsieur LEMAIGNEN rappelle que les réflexions sur la nouvelle gouvernance porte sur trois cercles concentriques : les services communs, la transformation en communauté urbaine et les collaborations directes entre les communes et que sera présenté au conseil du 22 janvier prochain le projet de schéma de mutualisation, sur lequel les communes auront ensuite trois mois pour se prononcer.

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**ASSEMBLEES DELIBERANTES**

**AD 01 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 11 décembre 2014 sur délégation du conseil de communauté**

Le communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 11 décembre 2014 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.



AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

AD 03 - Assemblées délibérantes - Modifications dans la composition des commissions

Le conseil de communauté :

- a décidé, par un vote à l'unanimité de ne pas procéder à un vote au scrutin secret pour la désignation d'un nouveau membre des commissions infrastructures et aménagement économique,

- a approuvé la modification à apporter à la composition des commissions infrastructures et aménagement économique à laquelle participera M. Alain TRUMEL en remplacement respectivement de M. Philippe PERRILIER et de M. Daniel CHALLE,

- a modifié en ce sens la délibération n° 4789 du conseil de communauté du 15 mai 2014 modifiée relative à la composition des commissions thématiques de la communauté d'agglomération.

**FINANCES ET MOYENS GENERAUX**

FMG 01 - Finances - Budget principal, budget annexe assainissement et budget annexe transports - Décision modificative n° 2 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé la décision modificative n°2 du budget principal, du budget annexe assainissement et du budget annexe transports.

FMG 02 - Finances - Budget primitif 2015 - Budget principal et budgets annexes - Approbation.

Le conseil de communauté :

**1 – a approuvé le budget principal de la Communauté d'agglomération,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	32 244 813 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	16 052 848 €	
013 - Atténuations de charges		190 000 €
014 - Atténuations de produits	81 320 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	47 611 567 €	
66 - Charges financières	4 995 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	89 400 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		10 091 944 €
73 - Impôts et taxes		145 476 455 €
74 - Dotations, subventions et participations		53 355 380 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 575 000 €
77 - Produits exceptionnels		38 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	7 695 031 €	283 031 €
023 - Virement à la section d'investissement	21 001 151 €	
<b>TOTAL</b>	<b>211 009 810 €</b>	<b>211 009 810 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - Dotations, fonds divers et réserves	5 000 €	2 427 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	19 805 000 €	13 492 839 €
20 - Immobilisations incorporelles	3 028 940 €	103 340 €
204 - Subventions d'équipement versées	2 676 000 €	
21 - Immobilisations corporelles	7 908 940 €	
23 - Immobilisations en cours	10 097 500 €	300 000 €
26 - Participations et créances rattachées à	2 000 000 €	
27 - Autres immobilisations financières	2 361 050 €	0 €
458xxx - Opérations pour compte de tiers	695 000 €	695 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		21 001 151 €
024 - Produit des cessions		1 895 000 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	283 031 €	7 695 031 €
041 - Opérations patrimoniales	2 500 000 €	2 500 000 €
13 - Subventions d'investissement reçues		1 251 100 €
<b>TOTAL</b>	<b>51 360 461 €</b>	<b>51 360 461 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 13 392 839 €
- un virement à la section de fonctionnement de 21 001 151 €

## 2 – a approuvé le budget annexe Parc Technologique Orléans Charbonnière,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	2 280 000 €	
66 - Charges financières	50 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	5 000 €	
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	2 330 000 €	4 660 000 €
043 - Opérations ordre section fonctionnement	50 000 €	50 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	0 €	
<b>TOTAL</b>	<b>4 715 000 €</b>	<b>4 715 000 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	430 000 €	2 760 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement		0 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	4 660 000 €	2 330 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 090 000 €</b>	<b>5 090 000 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 2 760 000 €

**3 – a approuvé le budget annexe assainissement,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	9 410 481 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	4 023 375 €	
014 - Atténuation de produits	900 000 €	
65 - autres charges de gestion courante	739 315 €	
66 - charges financières	815 000 €	
67 - charges exceptionnelles	320 150 €	
77 - produits exceptionnels		20 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	3 192 498 €	1 144 365 €
023 - Virement à la section d'investissement	9 328 386 €	
74 - subventions d'exploitation		12 840 €
70 - produits des services du domaine		27 592 000 €
68 - dot.aux amort. Et provisions	40 000 €	
<b>TOTAL</b>	<b>28 769 205 €</b>	<b>28 769 205 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16 - emprunts et dettes assimilées	2 900 000 €	0 €
20 - immobilisations incorporelles	80 500 €	
21 - immobilisations corporelles	4 821 600 €	
23 - immobilisations en cours	3 693 419 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		9 328 386 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	1 144 365 €	3 192 498 €
13 - subventions d'investissement		119 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>12 639 884 €</b>	<b>12 639 884 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 0 €

- un virement à la section de fonctionnement de 9 328 386 €



#### 4 – a approuvé le budget annexe transports,

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	3 333 512 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	1 844 990 €	
014 - Atténuation de produits	130 000 €	
65 - autres charges de gestion courante	51 853 000 €	
66 - charges financières	7 795 000 €	
67 - charges exceptionnelles	35 000 €	
73 - produits issus de la fiscalité		54 500 000 €
75 - autres produits de gestion courante		1 641 000 €
77 - produits exceptionnels		17 000 €
023 - Virement à la section d'investissement	18 845 498 €	
74 - subventions d'exploitation		27 679 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>83 837 000 €</b>	<b>83 837 000 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
10 - dotations, fonds divers et réserves		715 000 €
16 - emprunts et dettes assimilées	18 750 000 €	17 956 162 €
20 - immobilisations incorporelles	130 280 €	
21 - immobilisations corporelles	2 231 380 €	
23 - immobilisations en cours	16 405 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		18 845 498 €
<b>TOTAL</b>	<b>37 516 660 €</b>	<b>37 516 660 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 17 956 162 €
- un virement à la section de fonctionnement de 18 845 498 €
- une subvention d'équilibre de 25 700 000 €



**5 – a approuvé le budget annexe crématorium,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	222 290 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	385 230 €	
65 - autres charges de gestion courante	16 320 €	
67 - charges exceptionnelles	5 000 €	
77 - produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	110 535 €	
023 - Virement à la section d'investissement	25 625 €	
70 - produits des services du domaine		760 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>765 000 €</b>	<b>765 000 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16 - emprunts et dettes assimilées		63 610 €
21 - immobilisations corporelles	89 770 €	
23 - immobilisations en cours	110 000 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		25 625 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		110 535 €
<b>TOTAL</b>	<b>199 770 €</b>	<b>199 770 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 63 610 €
- un virement à la section de fonctionnement de 25 625 €

**6 – a approuvé le budget annexe pépinières,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	865 151 €	
66 - Charges financières	35 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	6 000 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		139 000 €
74 - Dotations, subventions et participations		657 151 €
75 - Autres produits de gestion courante		322 000 €
77 - Produits exceptionnels		4 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	128 257 €	75 305 €
023 - Virement à la section d'investissement	163 048 €	
<b>TOTAL</b>	<b>1 197 456 €</b>	<b>1 197 456 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - Emprunts et dettes assimilées	236 000 €	18 906 660 €
21 - Immobilisations corporelles	8 886 660 €	
23 - Immobilisations en cours	10 000 000 €	
27 - Autres immobilisations financières	0 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		163 048 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	75 305 €	128 257 €
<b>TOTAL</b>	<b>19 197 965 €</b>	<b>19 197 965 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 18 886 660 €
- un virement à la section de fonctionnement de 163 048 €

**7 – a approuvé le budget annexe parking,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	112 200 €	
65 - autres charges de gestion courante	350 000 €	
67 - charges exceptionnelles	500 €	
75 - autres produits de gestion courante		503 000 €
77 - produits exceptionnels		500 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	445 034 €	405 326 €
023 - Virement à la section d'investissement	1 092 €	
<b>TOTAL</b>	<b>908 826 €</b>	<b>908 826 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
16 - emprunts et dettes assimilées		109 200 €
21 - immobilisations corporelles	150 000 €	
23 - immobilisations en cours	0 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		1 092 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	405 326 €	445 034 €
<b>TOTAL</b>	<b>555 326 €</b>	<b>555 326 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 109 200 €
- un virement à la section de fonctionnement de 1 092 €





**8 – a approuvé le budget annexe Centre de Formation d'Apprenti,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	400 861 €	
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 476 690 €	
013 - Atténuations de charges		22 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	190 250 €	
67 - Charges exceptionnelles	16 600 €	
70 - Produits des services, du domaine et ven		82 100 €
73 - Impôts et taxes		470 000 €
74 - Dotations, subventions et participations		2 493 934 €
75 - Autres produits de gestion courante		14 100 €
77 - Produits exceptionnels		5 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	37 750 €	53 777 €
023 - Virement à la section d'investissement	18 760 €	
<b>TOTAL</b>	<b>3 140 911 €</b>	<b>3 140 911 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
10 - Dotations, fonds divers et réserves		9 000 €
16 - Emprunts et dettes assimilées		18 737 €
20 - Immobilisations incorporelles	10 700 €	
21 - Immobilisations corporelles	41 770 €	
23 - Immobilisations en cours	5 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		18 760 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	53 777 €	37 750 €
13 - Subventions d'investissement reçues		27 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>111 247 €</b>	<b>111 247 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 18 737 €
- un virement à la section de fonctionnement de 18 760 €



**9 – a approuvé le budget annexe port fluvial,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	152 219 €	
66 - Charges financières	122 000 €	
67 - Charges exceptionnelles	500 €	
74 - Dotations, subventions et participations		397 119 €
75 - Autres produits de gestion courante		1 100 €
77 - Produits exceptionnels		500 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	9 021 €	
023 - Virement à la section d'investissement	114 979 €	
<b>TOTAL</b>	<b>398 719 €</b>	<b>398 719 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
16 - Emprunts et dettes assimilées	124 000 €	5 000 €
21 - Immobilisations corporelles	5 000 €	
021 - Virement de la section de fonctionnement		114 979 €
040 - Opérations ordre transfert entre section		9 021 €
<b>TOTAL</b>	<b>129 000 €</b>	<b>129 000 €</b>

équilibré par :

- un emprunt d'équilibre de 5 000 €
- un virement à la section de fonctionnement de 114 979 €

**10 – a approuvé le budget annexe marché de gros,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
011 - Charges à caractère général	13 090 €	
67 - charges exceptionnelles	500 €	
75 - autres produits de gestion courante		19 000 €
77 - produits exceptionnels		500 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	24 222 €	27 959 €
023 - Virement à la section d'investissement	9 647 €	
<b>TOTAL</b>	<b>47 459 €</b>	<b>47 459 €</b>



arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
23 - immobilisations en cours	5 910 €	
021 - Virement de la section d'exploitation		9 647 €
040 - Opérations ordre transfert entre section	27 959 €	24 222 €
<b>TOTAL</b>	<b>33 869 €</b>	<b>33 869 €</b>

équilibré par :

- un virement à la section de fonctionnement de 9 647 €

**11 – a approuvé le budget annexe ZAC en régie,**

arrêté en section de fonctionnement aux sommes suivantes :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES	RECETTES
011 - Charges à caractère général	415 000 €	
65 - Autres charges de gestion courante	825 000 €	
70 - Produits des services, du domaine		1 240 000 €
042 - Opérations ordre transfert entre section	830 000 €	830 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>2 070 000 €</b>	<b>2 070 000 €</b>

arrêté en section d'investissement aux sommes suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
040 - Opérations ordre transfert entre section	830 000 €	830 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>830 000 €</b>	<b>830 000 €</b>



### FMG 03 - Finances - Attribution de compensation - Montant pour 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le montant de l'attribution de compensation pour 2015 réparti comme suit :

#### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION POSITIVE POUR 2015**

COMMUNES	ATTRIBUTION 2014	ATTRIBUTION 2015
Boigny sur Bionne	932 417,00 €	932 417,00 €
Chécy	1 036 009,00 €	1 036 009,00 €
Combleux	113 176,00 €	113 176,00 €
Fleury les Aubrais	5 064 158,00 €	5 064 158,00 €
Ingré	3 536 574,00 €	3 536 574,00 €
La Chapelle St Mesmin	2 136 151,00 €	2 136 151,00 €
Mardié	42 849,00 €	42 849,00 €
Marigny les Usages	176 128,00 €	176 128,00 €
Olivet	1 269 286,00 €	1 269 286,00 €
Orléans	28 227 278,55 €	28 227 278,55 €
Ormes	3 422 595,00 €	3 422 595,00 €
St Cyr en Val	1 279 939,13 €	1 279 939,13 €
St Denis en Val	187 405,00 €	187 405,00 €
St Jean de Braye	9 309 420,69 €	9 309 420,69 €
St Jean de la Ruelle	6 835 016,00 €	6 835 016,00 €
St Jean le Blanc	578 357,00 €	578 357,00 €
St Pryvé St Mesmin	528 245,00 €	528 245,00 €
Saran	10 619 942,00 €	10 619 942,00 €
Semoy	1 192 888,84 €	1 192 888,84 €
TOTAL	76 487 835,21 €	76 487 835,21 €

et le reversement, au profit de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, prévu par le Code général des impôts établi comme suit :

#### **ATTRIBUTION DE COMPENSATION NEGATIVE POUR 2015**

COMMUNES	ATTRIBUTION 2014	ATTRIBUTION 2015
Bou	37 679,00 €	37 679,00 €
Chanteau	51 769,00 €	51 769,00 €
St Hilaire St Mesmin	53 346,00 €	53 346,00 €
TOTAL	142 794,00 €	142 794,00 €

### FMG 04 - Finances - Budget primitif 2015 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe transports – Approbation

Le conseil de communauté a décidé de fixer la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe transports à 27 500 000 € au titre de l'année 2015,

### FMG 05 - Finances - Budget primitif 2015 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe pépinières – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le versement du budget principal au budget annexe pépinières d'une subvention d'équilibre au titre de l'année 2015 répartie comme suit :

centre d'innovation d'Orléans	162 300 €
pépinière de Saint Jean de Braye	9 460 €
pépinière de Saint Jean de la Ruelle	112 621 €
pépinière d'Olivet	162 770 €
pépinière numérique French Tech	210 000 €
<b>Total</b>	<b>657 151 €</b>



FMG 06 - Finances - Budget primitif 2015 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe port fluvial - Approbation.

Le conseil de communauté a fixé la subvention d'équilibre à verser du budget principal au budget annexe Port fluvial à un montant maximum de 397 119 € au titre de l'année 2015.

FMG 07 - Finances - Budget primitif 2015 - Versement d'une subvention d'équilibre au budget annexe Centre de Formation d'Apprentis - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de fixer le montant de la subvention d'équilibre à verser par le budget principal au budget annexe Centre de Formation d'Apprentis à 802 200 €, au titre de l'année 2015.

FMG 08 - Finances - Budget primitif 2015 - Contribution du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé fixer la contribution à verser du budget principal au budget annexe assainissement au titre des eaux pluviales à 200 000 € au titre de l'année 2015.

FMG 09 - Finances - Budget principal et budgets annexes - Versement des cotisations 2015 aux associations – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le règlement des cotisations annuelles à diverses associations pour 2015.

FMG 10 - Finances - Assainissement - Redevance d'assainissement - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer le tarif de la redevance assainissement à 15,86 € HT pour la part fixe et 1,82 € HT le m<sup>3</sup> pour la part variable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, la TVA s'applique en sus au taux en vigueur,
- a décidé de l'application du nouveau tarif annuel de la part fixe aux factures d'assainissement émises à compter 1<sup>er</sup> janvier 2015, la part fixe étant facturée d'avance et non remboursable.

FMG 11 - Finances - Assainissement - Prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer le tarif communautaire des prestations de débouchage de canalisations réalisées pour le compte de tiers comme suit :



**Du lundi au vendredi de 7h30 à 17h (hors astreinte)**

	<b>Tarif HT 2015 applicable au 01/01/2015</b>
1 <sup>ère</sup> heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	218,67 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	109,34 €

**Du lundi au vendredi de 17h à 7h30 (astreinte)**

	<b>Tarif HT 2015 applicable au 01/01/2015</b>
1 <sup>ère</sup> heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	273,33 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	136,67 €

**Week-end et jours fériés**

	<b>Tarif HT 2015 applicable au 01/01/2015</b>
1 <sup>ère</sup> heure d'intervention <i>toute heure commencée est due</i>	273,33 €
½ heure supplémentaire <i>toute ½ heure commencée est due</i>	136,67 €

- a décidé de son application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

FMG 12 - Finances - Assainissement - Traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des graisses liquides, des boues liquides et des lixiviats par les stations d'épuration - Tarifs 2015 – Approbation

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer le tarif communautaire pour le traitement des boues liquides, des matières de vidange, des matières sableuses, des lixiviats et des graisses liquides sur l'ensemble des stations d'épuration comme suit :

<b>Traitement des apports extérieurs en station d'épuration</b>	<b>Tarif 2015 HT/tonne à compter du 01/01/2015</b>
Traitement des matières de vidange	24,00 €
Traitement des lixiviats	15,00 €
Traitement des matières sableuses	68,00 €
Traitement des boues liquides	42,00 €
Traitement des graisses liquides	66,00 €

- préciser le cadre d'application du tarif de traitement des boues liquides à toutes les entreprises rejetant leurs effluents dans le réseau eaux usées de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire avec un niveau de rejet supérieur aux caractéristiques suivantes :

DCO : 90 mg/L

DBO5 : 25 mg/L

MES : 30 mg/L

NGL : 10 mg/L

PT : 10 mg/L

- a décidé de l'application de ce tarif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.



FMG 13 - Finances - Gestion des Déchets - Unité de traitement des ordures ménagères et centre de tri - Traitement des déchets - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer le tarif 2015 lié au traitement des déchets d'activités économiques des sociétés par l'usine d'incinération de l'UTOM à 78 € / tonne à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 ;
- a complété le tarif de l'incinération par le montant de la TGAP,
- a acté la tarification pour le tri des multimatériaux et les conditions d'acceptation correspondantes ;
- a décidé de fixer le tarif commercial 2015 lié au tri des multimatériaux des sociétés par le centre de tri de l'UTOM à 75 € / tonne ;
- a décidé de fixer la quantité minimale à facturer à une tonne.

FMG 14 - Finances - Gestion des Déchets - Redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets ménagers assimilés ne provenant pas des ménages et politique de gestion des bacs à déchets - Tarifs 2015 – Approbation

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer le tarif de la redevance spéciale pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit :

**A. TARIF DE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES**

Pour chaque enlèvement, le tarif de collecte est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	2,51 €
Pour un conteneur de 240 litres	4,99 €
Pour un conteneur de 340 litres	6,86 €
Pour un conteneur de 660 litres	13,76 €
Pour un conteneur de 750 litres	16,22 €
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	12,29 €
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	7,94 €
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	5,05 €

**B. TARIF DE TRAITEMENT DES DECHETS MENAGERS ASSIMILES**

Pour chaque enlèvement, le tarif de traitement est le suivant :

Pour un conteneur de 120 litres	1,93 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	3,84 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	5,45 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	10,58 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	12,05 € / conteneur enlevé



- fixer les tarifs de prestation pour compte de tiers comme suit :

### **A. PRESTATION INTEGREE A UN CIRCUIT DE COLLECTE**

#### **Prestation de collecte en porte à porte et traitement – Flux Déchets ménagers**

Pour un conteneur de 120 litres	4,45 €
Pour un conteneur de 240 litres	8,83 €
Pour un conteneur de 340 litres	12,31 €
Pour un conteneur de 660 litres	24,35 €
Pour un conteneur de 750 litres	27,23 €
Pour 2 à 5 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	24,35 €
Pour 6 à 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	20,00 €
Au delà de 10 conteneurs de 750 litres regroupés à la même adresse	17,11 €

#### **Prestation de collecte et traitement des déchets sélectifs**

Pour un conteneur de 120 litres	3,99 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 240 litres	7,96 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 340 litres	11,08 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 660 litres	21,91 € / conteneur enlevé
Pour un conteneur de 750 litres	21,91 € / conteneur enlevé

### **B. PRESTATION REALISEE EN DEHORS D'UN CIRCUIT DE COLLECTE**

#### **Prestation de collecte en porte à porte**

Coût horaire : 145.56 €

#### **Prestation de collecte de caissons de 7 à 20 m3**

Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets non valorisés	49,49 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets incinérables	24,85 €/tonne
Mise à disposition et évacuation d'un caisson de déchets inertes (CET classe 3)	29,99 €/tonne

Déclassement d'un caisson incinérable en déchets non valorisés	34,89 €/tonne
Déclassement des déchets inertes en déchets non valorisés	14,38 €/tonne





**Prestation de traitement** : 78 €/tonne + TGAP

- fixer les tarifs de prestations réalisées dans le cadre de manifestations comme suit :

Coût horaire : 145.56 €

Refacturation des bacs, corbeilles ou colonnes d'apport volontaire non restitués :

Bac roulant 120 à 140 litres	24,12 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres	31,41 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres	124,37 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	63,00 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, verre	61,79 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	155,96 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 litres, serrure à clé	155,96 €/bac mis à disposition
Double corbeilles	209,89 €/double corbeille mise à disposition
Colonne d'apport volontaire mobile – flux verre	1 031 €/colonne mise à disposition

Refacturation des compteuses de gobelets durables : 54 € l'unité

- a décidé de fixer le tarif de la politique de gestion des bacs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 comme suit :

Bac roulant 120 à 140 litres	24,12 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres	31,41 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres	124,37 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	63,00 €/bac mis à disposition
Bac roulant 240 litres, couvercle operculé, serrure automatique, verre	61,79 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 à 770 litres, couvercle operculé, serrure automatique, multimatériaux	155,96 €/bac mis à disposition
Bac roulant 750 litres, serrure à clé	155,96 €/bac mis à disposition

FMG 15 - Finances - Gestion des Déchets - Déchetteries - Accueil des professionnels - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a décidé de fixer le tarif 2015 relatif à l'apport des déchets des professionnels en déchetterie, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

CATEGORIE DE DECHETS	Limitation	Tarif HT à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2015
<b>Déchets non dangereux</b>		<b>Coût HT €/m3</b>
Bois (conformes <sup>(1)</sup> )	5 m <sup>3</sup> / apport	13,50 €
Cartons		Gratuit
Incinérables (dont bois non conformes)		19,50 €
Inertes (gravats)		16,50 €
Métaux		Gratuit
Non valorisés		31,00 €
Plâtre <sup>(2)</sup>		18,00 €
Souches (0,15<Ø<1 m)		15,00 €
Végétaux		10,50 €



DEEE		Coût HT €/unité
Lampes	> 10 unités / an	0,50 €
GEM Froid		13,00 €
GEM non froid	> 2 unités / an	6,00 €
Ecrans		8,00 €
PAM		3,00 €
Papiers, Corps creux, piles, verre, Palettes <sup>(5)</sup> , batteries, huiles moteur, lampes	Petite quantité	Gratuit
<b>Déchets toxiques</b>		<b>Coût HT €/kg</b>
Acides		1,25 €
Bases		1,25 €
Solvants liquides		0,71 €
Solides pâteux		0,60 €
Aérosols		2,02 €
Combustibles		2,02 €
Produits de laboratoire	100 kg / apport	1,85 €
Produits mercuriels		7,76 €
Produits phytosanitaires		2,02 €
Autres Produits identifiés		1,85 €
Produits non identifiés		7,15 €
Filtres à huile minérale		0,22 €
Huiles de friture		Gratuit
Radiographie	unité	Gratuit

		Coût HT €/m3
Si déchets non triés ou dépôt non autorisé	5 m3 / apport	36,00 €

**FMG 16 - Finances - Pépinières d'entreprises - Loyers - Tarifs 2015 - Approbation.**

Le conseil de communauté :

- a approuvé les tarifs de location suivants aux pépinières d'entreprises d'Orléans, Saint-Jean-de-la-Ruelle, Saint-Jean-de-Braye et Olivet, applicables à compter du 1er janvier 2015, la TVA s'appliquant en sus au taux en vigueur :

Centre d'Innovation d'Orléans: 105,56 € HT le m<sup>2</sup> annuel

- Pépinière de Saint-Jean-de-Braye :

- 93,83 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux

- 89,13 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les chalets

- 46,91 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les ateliers

Pépinière de Saint-Jean-de-la-Ruelle :

- 103,47 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux du centre tertiaire

- 48,86 € HT le m<sup>2</sup> pour les locaux de services du 1<sup>er</sup> étage

- 101,45 € HT le m<sup>2</sup> pour les bureaux du rez-de-chaussée

- 20,36 € HT le m<sup>2</sup> pour les rangements du rez-de-chaussée

- 25,46 € HT le m<sup>2</sup> pour les box du sous-sol

Pépinière d'Olivet :

- 103,47 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les bureaux



- 55,18 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les locaux industriels nus
- 120,73 € HT le m<sup>2</sup> annuel pour les locaux aménagés en laboratoire

FMG 17 - Finances - Marché de gros - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs des prestations de location d'emplacements suivants du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin à compter du 1er janvier 2015 :

<b>Zone Magasin</b>	<b>Tarif HT au 01/01/2015</b>
Emplacement facturé au m <sup>2</sup> à l'année en HT	78,48
Petits Espaces à l'année	259,60
<b>Carreau</b>	
Emplacement de 12 m <sup>2</sup> + camion à l'année en HT	763,10
Emplacement de 5 m <sup>2</sup> à l'année en HT	327,05
Emplacement de 5 m <sup>2</sup> au semestre en HT	218,03
<b>Producteur apporteur au coup par coup</b>	
Forfait journalier en HT <i>Emplacement de 4 m<sup>2</sup>, pour un maximum de 3 apports par semestre</i>	32,71
<b>Producteur livreur à un seul client par marché</b>	
Forfait annuel en HT <i>Emplacement dédié dans l'enceinte du marché</i>	163,52
<b>Apporteur Livreur</b>	
Forfait annuel en HT	735,85

FMG 18 - Finances - Espace cinéraire - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé le tarif des prestations et concessions de l'espace cinéraire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, comme suit :

A°) dispersion des cendres dans le jardin du souvenir ..... 32 €

- exonération de la redevance pour les enfants mort-nés

B°) Concessions du champ d'urnes

<b>Durée des concessions</b>	<b>Tarif champ d'urnes 2015</b>
6 ans	234 €
10 ans	390 €
15 ans	585 €
30 ans	1 170 €

C°) Concessions de cases de columbarium

<b>Durée des concessions</b>	<b>Tarif case de columbarium 2015</b>
6 ans	504 €
10 ans	839 €
15 ans	1 258 €
30 ans	2 519 €

D°) Changement d'emplacement de concessions ..... 16 €



#### FMG 19 - Finances - Crématorium - Tarifs 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs hors taxes des prestations du centre funéraire applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, étant précisé que la TVA s'applique en sus, au taux en vigueur :

<b>CREMATORIUM - TARIF H.T (T.V.A. en sus au taux en vigueur)</b>	2015
. Redevance de crémation comprenant le personnel d'accueil la manutention du cercueil, le recueillement, la crémation et la remise de l'urne service extérieur : livre du souvenir	467,17 €
. Redevance crémation corps enfants moins de 12 ans	233,11 €
. Redevance crémation restes mortels suite à exhumation décès de plus de 5 ans	233,11 €
. Redevance de crémation restes mortels (ossements en provenance des ossuaires)	467,17 €
. Redevance incinération membres personnes amputées livrés par le CHR (par incinération)	71,80 €
. Fourniture d'une urne standard	1,02 €
. Fourniture d'un reliquaire	23,31 €

<b>FUNERARIUM - TARIF H.T. (T.V.A. en sus au taux en vigueur)</b>	2015
. Chambre froide - dépôt de corps sans mise en bière (forfait 3 jours)	247,11€
. Supplément au-delà des trois jours : par demi-journée	18,63 €
. Dépôt de corps sans mise en bière (moins de 36 h.)	123,08 €

#### FMG 20 - Finances - Port d'Orléans - Tarifs 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs applicables aux usagers du port d'Orléans à compter 1<sup>er</sup> janvier 2015 tels qu'annexés au projet de délibération, la TVA s'appliquant en sus au taux en vigueur.

#### FMG 21 - Finances - Aires d'accueil des gens du voyage - Occupation des aires - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a approuvé les tarifs des emplacements et services rendus applicables aux voyageurs utilisant les aires d'accueil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 tels qu'exposés ci-après :

TARIF PAR EMPLACEMENT ET PAR JOUR	Propositions 2015
Emplacement ménage	2,52 €
Emplacement ménage + 65 ans	1,26 €
TARIF DES SERVICES PROPOSES	
Participation aux consommations électriques (par KW)	0,14 €
Participation aux consommations en eau (par m <sup>3</sup> )	4,10 €
Changement d'emplacement	11,39 €
Photocopies	0,19 €
Intervention débouchage des sanitaires	41,01 €



Intervention lavage des poubelles	10,26 €
Machine à laver (par jeton)	4,12 €
Sèche-linge (pour 2 jetons)	2,28 €
Location de la salle pour festivités ou évènements familiaux	9,68 €
Caution salle	50,00 €
Garantie financière (accès à l'aire)	150,00 €

FMG 22 - Finances - Passages souterrains sous-voirie - Redevance d'occupation du domaine public - Tarifs 2015 - Approbation.

Le conseil de communauté a décidé de fixer le tarif de redevance pour occupation privative du domaine public routier communautaire relative aux passages souterrains à 12,36 € par m<sup>2</sup> de passage souterrain et par an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015.

FMG 23 - Finances - Reprographie de documents communautaires - Tarifs 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a décidé de fixer comme suit le tarif des travaux de reprographie, applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 :

	2015
- Photocopie A4 noir et blanc :	0,18 €
- Photocopie A4 couleur :	0,47 €
- Photocopie A3 noir et blanc :	0,30 €
- Photocopie A3 couleur :	0,57 €
- Divers documents d'orientation ou d'études	28,80 €
- CD ROM :	2,75 €

- a décidé que, pour les prestations susceptibles d'être réalisées par un prestataire de service externe, la facturation s'effectuera au coût de la prestation ainsi réalisée majorée de 10 % pour tenir compte des frais administratifs induits par cette opération.

FMG 24 - Finances - Badges d'accès aux bâtiments - Clés électroniques - Badges de paiement aux distributeurs de boissons - Remboursement en cas de perte, vol ou détérioration - Tarifs 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a décidé de fixer comme suit le tarif 2015 de remplacement des badges d'accès aux bâtiments, des clés électroniques et des badges relatifs aux distributeurs de boissons :

<b>Sites – Tarifs TTC</b>	<b>2015</b>
<b><u>Espace Saint-Marc</u></b>	
Clé électronique	73,42 €
Badge accès bâtiment	14,84 €
Emetteur parking	60,61 €
Badge alarme	14,84 €
Clé électronique distributeurs boissons	6,00 €
<b><u>Centre bus – Qualiprox/Police des Transports</u></b>	
Clé électronique	73,42 €
Badge alarme	14,84 €
<b><u>T.G.V. Orléans</u></b>	
Clé électronique	73,42 €
Badge alarme	14,84 €
<b><u>T.G.V. Chécy – Fleury – Ingré - Saran</u></b>	
Clé électronique	73,42 €
<b><u>Centre funéraire</u></b>	
Badge alarme	14,84 €
<b><u>DGD - Hatton</u></b>	



Clé électronique	73,42 €
Badge alarme	14,84 €
<b>DGD - Saran</b>	
Clé électronique	73,42 €
Badge alarme	14,84 €
<b>Assainissement - La Chapelle</b>	
Clé électronique	73,42 €
Badge alarme	14,84 €
<b>Assainissement – STEP Orléans</b>	
Badge alarme	14,84 €
<b>Carte sans contact multisupport – multisite</b>	6,00 €

FMG 25 - Achats publics - Ressources humaines - Marché public de services - Accompagnement dans l'identification, l'évaluation et la prévention des risques psychosociaux - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public à procédure adaptée pour une mission d'accompagnement dans l'évaluation des risques psychosociaux,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,
- a autorisé Monsieur le Maire d'Orléans ou son représentant à signer le marché issu de la convention de groupement de commandes,

FMG 26 - Achats publics - Marché public de services - Prestations juridiques - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans - Lancement d'une procédure adaptée en référence à l'article 30 du code des marchés publics

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public à bons de commande pour des prestations juridiques selon une procédure adaptée en référence à l'article 30 du Code des marchés publics,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,
- a autorisé le lancement d'un marché à procédure adaptée d'un montant supérieur à 207 000 € HT en référence à l'article 30 du code des marchés publics,
- a autorisé Monsieur le Maire d'Orléans ou son représentant à signer le marché issu de la convention de groupement de commandes,
- a pris acte de la répartition à parts égales entre les membres du groupement de commandes des frais de publicité du marché,

FMG 27 - Achats publics - Recours à la centrale d'achats APPROLYS pour l'achat de gaz naturel et services associés

Le conseil de communauté :

- a décidé de recourir à la centrale d'achats APPROLYS pour un accord-cadre d'un montant supérieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics pour l'achat de gaz naturel,



- a autorisé Monsieur le Président à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et leurs avenants éventuels nécessaires à la satisfaction des besoins de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 28 - Système d'Information et Patrimoine Durable - Gestion immobilière et mobilière - Marché public de fournitures - Acquisition, livraison, montage et réglage de mobiliers de bureau - Approbation d'une convention de groupement de commandes à passer avec la commune d'Orléans - Lancement d'un appel d'offres ouvert

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention fixant les modalités du groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public à bons de commande pour l'acquisition, la livraison, le montage et le réglage de mobiliers de bureau selon la procédure de l'appel d'offres ouvert,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention et tous documents afférents,
- a autorisé le lancement d'un appel d'offres ouvert pour l'acquisition, la livraison, le montage et le réglage de mobiliers de bureau,
- a autorisé Monsieur le Maire d'Orléans ou son représentant à signer le marché issu de la convention de groupement de commandes,
- a pris acte de la répartition à parts égales entre les membres du groupement de commandes des frais de publicité du marché.

FMG 29 - Finances - Immobilière Val de Loire - Construction de 10 logements situés Route Nationale à Ingré- Garantie d'un emprunt de 1 422 768 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 711 384 €, représentant 50% d'un prêt de 1 422 768 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 254 688 €, garantie à hauteur de 50% soit 127 344 €
- PLAI Foncier : 145 962 €, garantie à hauteur de 50% soit 72 981 €
- PLUS : 656 619 €, garantie à hauteur de 50% soit 328 309,50 €
- PLUS foncier : 365 499 €, garantie à hauteur de 50% soit 182 749,50 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Val de Loire.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 30 - Finances - Immobilière Val de Loire - Acquisition en VEFA de 14 logements situés rue de Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 1 958 677 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 979 338,50 €, représentant 50% d'un prêt de 1 958 677 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt est constitué de 4 lignes :

- PLAI : 325 631 €, garantie à hauteur de 50% soit 162 815,50 €
- PLAI Foncier : 199 777 €, garantie à hauteur de 50% soit 99 888,50 €
- PLUS : 928 135 €, garantie à hauteur de 50% soit 464 067,50 €



▪PLUS foncier : 505 134 €, garantie à hauteur de 50% soit 252 567 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Val de Loire.

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 31 - Finances - O.P.H Logem Loiret - Construction de 3 logements situés rue de Bruelles à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 395 000 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 197 500 €, représentant 50 % d'un prêt de 395 000 €, que l'OPH Logem Loiret souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

Ce prêt étant constitué de 2 lignes :

- PLUS : 325 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 162 500 €
- PLUS Foncier : 70 000 €, garantie à hauteur de 50 % soit 35 000 €

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'OPH Logem Loiret,

- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre l'OPH Logem Loiret et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

FMG 32 - Finances - Recouvrement des produits locaux - Envoi et fixation des seuils de poursuite, opposition à tiers détenteur et saisie vente - Autorisation permanente donnée au Trésorier Principal - Approbation

Le conseil de communauté :

- a autorisé à titre permanent le Trésorier du Centre des Finances Publiques d'Orléans Municipal et Sud Loire à poursuivre es qualité les débiteurs défaillants par voie d'opposition à tiers détenteur ou par saisie vente sans autorisation préalable de l'ordonnateur,

- a décidé de fixer les seuils pour la procédure d'opposition à tiers détenteur auprès des employeurs et des Caisses d'allocations familiales à 30 € et à 130 € pour les oppositions à tiers détenteurs auprès des banques,

- a décidé de fixer le seuil pour la procédure de saisies ventes à 250 €,

- a décidé que la présente délibération abroge la délibération n° 004839 du 27 juin 2014.

## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement Economique - Commune de Saint-Cyr-en-Val - Etude de trafic routier relative au projet de zone d'activités des Relais - Convention de partenariat passée avec le département du Loiret et la communauté de communes du canton de la Ferté Saint Aubin - Renouvellement – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec le département du Loiret et la communauté de communes du canton de la Ferté-Saint-Aubin pour la réalisation de l'étude de trafic routier relative au projet de zone d'activités des Relais et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.





AE 02 - Aménagement économique - Infrastructures - Commune de Chécy - Etude de faisabilité sur les projets d'aménagements routiers à proximité de l'échangeur RD 8/RD 2060 - Convention de partenariat passée avec le département du Loiret et la commune de Chécy - Renouvellement – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec le département du Loiret et la commune de Chécy pour la réalisation d'une étude de faisabilité sur les projets d'aménagements routiers à proximité de l'échangeur RD8/ RD2060 et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

AE 03 – Sans objet

AE 04 - Aménagement économique - Gestion et animation des pépinières d'entreprises - Marché public de service n° 2011-101 passé avec l'association Orléans pépinières - Rapport d'activité 2013 – Information

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité pour l'exercice 2013 produit par l'association Orléans pépinières dans le cadre du marché public de service pour la gestion et l'animation des pépinières d'entreprises.

AE 05 - Aménagement économique - Commune de La Chapelle-Saint-Mesmin - Régie d'exploitation du marché de gros - Rapport d'activités 2013

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activités de l'exercice 2013 produit par la régie d'exploitation du marché de gros de La Chapelle-Saint-Mesmin.

AE 06 - Aménagement économique - Soutien à la création d'entreprises - Réseau création Orléans Loiret - Attribution d'une subvention à l'association Entreprendre et Réussir

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à l'association Entreprendre et Réussir une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 2 000 € pour l'année 2014.

AE 07 - Aménagement économique - Soutien à l'agriculture périurbaine - Crise des arboriculteurs - Attribution d'une subvention au centre orléanais de vulgarisation et d'études des techniques arboricoles (COVETA) pour la réalisation d'une campagne de communication

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer une subvention de 3 000 € au COVETA, ayant pour objet de financer en partie une campagne de promotion et de valorisation des productions de pommes et de poires sur le territoire de l'agglomération.

AE 08 - Aménagement économique - Urbanisme commercial - Composition de la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) - Désignation d'un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale

Le conseil de communauté :

- a décidé par un vote à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour la désignation du représentant du président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à la commission départementale d'aménagement commercial en tant qu'établissement public de coopération intercommunal chargé du schéma de cohérence territoriale,

- a désigné de M. Hugues SAURY, vice-président ayant reçu délégation du président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire pour traiter des domaines de la planification, de l'aménagement urbain, de la politique foncière et de l'action foncière, pour représenter le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire en commission départementale d'aménagement commercial en tant qu'établissement public de coopération intercommunale chargé du schéma de cohérence territoriale.



## **GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION**

### GPE 01 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Pôle de compétitivité Elastopôle - Contrat de performance – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le contrat de performance ainsi que ses annexes à passer avec le pôle de compétitivité Elastopôle, les collectivités territoriales partenaires du pôle et l'Etat et a autorisé le Président à signer ledit contrat de performance ainsi que ses annexes.

### GPE 02 - Grands projets économiques/Grandes entreprises/Innovation - Soutien à l'innovation et à la création d'entreprises - Attribution d'une subvention complémentaire à l'association Orléans Val de Loire Technopole - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 à la convention à passer avec l'association Orléans Val de Loire Technopole ayant pour objet d'attribuer une subvention complémentaire de fonctionnement au titre de l'année 2014 d'un montant de 37 000 € et a autorisé le Président à signer ledit avenant.

## **EMPLOI**

### EMP 01 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Récapitulatif programmation FSE 2014 – Information

Le conseil de communauté a pris acte de la programmation FSE 2014.

### EMP 02 - Plan local pour l'insertion et l'emploi - Convention de coopération passée avec Pôle emploi - Approbation d'un avenant n° 3

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 à la convention de coopération passée avec Pôle emploi, ayant pour objet de déterminer les modalités de relais des accompagnements des bénéficiaires et a autorisé Monsieur le Président à signer l'avenant n° 3.

### EMP 03 - Insertion par l'emploi - Attribution d'une aide d'urgence exceptionnelle à l'association " SOLEMBIO " - Approbation de la convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une aide d'urgence et exceptionnelle à l'association SOLEMBIO pour lui permettre de poursuivre son activité pour un montant de 5 000 € pour des dépenses d'investissement,
- a approuvé la convention correspondante et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

### EMP 04 - Insertion par l'emploi - Attribution de subventions d'investissement aux structures d'insertion - Approbation des conventions

Le conseil de communauté:

- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association PASS'EMPLOI SERVICES pour l'achat de matériel informatique permettant l'installation de l'association et le développement de son opération d'accompagnement, pour un montant de 5 000 €,
- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association SOLEMBIO pour le renouvellement d'une partie du matériel utilisé par les salariés en insertion pour un montant de 7 300 €,
- a approuvé les conventions correspondantes et a autorisé Monsieur le Président à signer les dites conventions.



EMP 05 - Centre de formation d'apprentis - Projet de reconfiguration pédagogique des locaux - Marché public de travaux - Lancement d'une procédure adaptée. Délibération modificative des délibérations n° 4983 et n° 4984

Le conseil de communauté :

- a modifié la délibération n°4983 du conseil de communauté du 25 septembre 2014 selon les termes suivants :

- Le paragraphe 6 est ainsi rédigé « Conformément à la délibération en date du 20 février 2014 (...) pour un montant de 318 488,55 € HT, l'enveloppe financière affectée aux travaux ayant été fixée à 3 058 050 € HT, soit 3 669 660 € TTC. »
- Le paragraphe 8 est ainsi rédigé « Le coût prévisionnel des travaux à réaliser est fixé par cet avant-projet à 3 172 900,00 € HT soit 3 807 480 € TTC, soit une augmentation de 3,76 %.
- Le paragraphe 10 est ainsi rédigé « Au regard de l'ensemble de ces éléments et conformément aux dispositions de l'article 3.2.7 de l'acte d'engagement, le montant du forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre est arrêté à la somme de 318 488,55 € HT, soit 382 186,26 € TTC. »
- Le délibératif est ainsi rédigé «

- a approuvé le lancement d'une procédure adaptée en vue de la passation des marchés publics selon les nouvelles dispositions et a décidé de modifier en ce sens la délibération n°4984 du conseil du 25 septembre 2014,

- a autorisé Monsieur le Président à signer tout document relatif à cette affaire.

EMP 06 - Centre de formation d'apprentis - Projet d'établissement pour l'année 2015 – Information

Le conseil de communauté a pris acte du projet d'établissement élaboré par le CFA pour l'année 2015.

EMP 07 - Centre de formation d'apprentis - Programme de formation continue en direction des adultes pour l'année 2015 – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé le programme 2015 de formation professionnelle continue en direction des adultes proposé par le CFA.,

- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer les conventions relatives aux Visas retenus à passer avec la région Centre.

EMP 08 - Centre de formation d'apprentis - Plan d'équipement 2015 - Subvention de la région Centre – Information

Le conseil de communauté a pris acte du plan d'équipement 2015 proposé par le CFA de l'Agglomération Orléanaise, sur la base duquel une subvention sera demandée à la région Centre.

EMP 09 - Centre de formation d'apprentis - Action européenne 2014-2015 et projet 2015-2016 - Plan de financement – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé les projets d'action européenne du CFA en 2015 et leurs plans de financement et a autorisé Monsieur le Président à signer les conventions liées aux différents projets mis en place.



EMP 10 - Centre de formation d'apprentis - Projet Trans Europe Centre - Soutien à la mobilité européenne des apprenti(e)s - Attribution de bourses " Erasmus + " - Approbation d'une convention type de placement et d'une convention type de versement à passer avec les ancien(ne)s apprenti(e)s

Le conseil de communauté :

- a approuvé les conventions à passer avec chaque employeur et chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA effectuant son post-apprentissage dans un pays étranger de l'Union européenne,
- a autorisé M. le Président à signer les conventions,
- a approuvé la convention-type d'attribution de bourse Erasmus + à passer avec chaque ancien(ne) apprenti(e) du CFA, d'un montant de 130 € par semaine pour une durée de 26 semaines,
- a autorisé M. le Président à signer lesdites conventions pour l'année 2015.

EMP 11 - Centre de formation d'apprentis - Bilan de la rentrée 2014 – Information

Le conseil de communauté a pris acte de la situation des effectifs du centre de formation d'apprentis à la rentrée 2014.

## **VILLES ET TERRITOIRES DURABLES**

VTD 01 - Aménagement urbain - Plan-guide Interives- Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé le plan-guide initial concernant le projet Dessaux, qui précise notamment :
  - o les grands principes d'aménagement sur l'ensemble de la zone ;
  - o la répartition des emprises privée/publique projetée
  - o l'organisation globale du fonctionnement de la zone ;
  - o le cahier des prescriptions des espaces publics ;
- a autorisé le Président à engager toutes les procédures et à signer tous les actes subséquents.

VTD 02 - Aménagement urbain - Lancement de la concertation préalable à la création de la ZAC du projet Interives - Approbation des objectifs poursuivis et des modalités de la concertation

Le conseil de communauté :

- a approuvé les objectifs poursuivis pour l'aménagement de ce secteur de la zone Interives (site Dessaux) tel que définis dans le projet de délibération,
- a approuvé le lancement de la concertation préalable à la création de la ZAC ;
- a approuvé les objectifs poursuivis par la concertation qui sont :
  - o d'informer les habitants du lancement de la procédure de la ZAC ;
  - o de permettre une meilleure appropriation et compréhension du projet par les habitants ;
  - o d'enrichir le projet en l'adaptant éventuellement pour prendre en compte l'expression des habitants ;
- a approuvé les modalités de la concertation.

VTD 03 - Mission Proximité - Centre funéraire des Ifs - Régie d'exploitation - Rapport d'activité 2013 produit par la régie communautaire – Information

Le conseil de communauté a pris acte du rapport d'activité produit par la régie communautaire d'exploitation du centre funéraire des Ifs pour l'exercice 2013.



VTD 04 - Développement durable - Lutte contre la pollution de l'air - Surveillance de la qualité de l'air et de ses effets sur la santé et sur l'environnement - Versement de la participation financière à l'association Lig'Air au titre de l'année 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le versement de 28 800 € au titre de l'exercice 2015 de la participation financière de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'association Lig'air.

VTD 05 - Développement durable - Plan climat - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec l'ADIL du Loiret

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec l'ADIL du Loiret, pour une durée d'un an, ayant pour objet l'accompagnement sur les aspects sensibilisation et information du public des actions du plan climat pour un montant de 10 500 € et a autorisé M. le Président à signer la convention de partenariat.

VTD 06 - Développement durable - Réduction de la vulnérabilité du territoire - Approbation d'une convention de partenariat à passer avec le CEPRI

Le conseil de communauté a approuvé la convention de partenariat à passer avec le CEPRI, ayant pour objet la réduction de la vulnérabilité du territoire de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, pour un montant de 20 000 €, pour une durée de un an, pour l'année 2015 et a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de partenariat.

VTD 07 - Foncier - Contribution de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'Etablissement public foncier local Interdépartemental (EPFLI Cœur de France) - Contribution 2015 – Approbation

Le conseil de communauté a approuvé le montant de la contribution 2015, à hauteur de 10 000 € TTC, à verser par la Communauté d'agglomération à EPFLI Foncier Cœur de France.

VTD 08 - Aménagement - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Rue de la Madeleine - Déconstruction de 2 immeubles mitoyens - Convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle pour un coût global prévisionnel d'opération de 87 500 € TTC pour la déconstruction des immeubles mitoyens situés au 7 et 9 rue de la Madeleine à Saint Jean de la Ruelle, réparti de la manière suivante :

- 43 000 € TTC pour les dépenses liées à la propriété de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire ;

- 44 500 € TTC pour les dépenses liées à la propriété de la commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle ;

- a autorisé Monsieur le Président à signer la convention de désignation de maîtrise d'ouvrage unique.

VTD 09 - Politique de la ville - Nouvelle géographie prioritaire - Approbation.

Le conseil de communauté :

- a approuvé le périmètre des 10 quartiers tels qu'ils ont été validés par le commissariat général à l'égalité des territoires (CGET),

- a considéré le Clos des Epicéas de Saint-Jean-le-Blanc et les Hauts-de-Saint-Loup de Saint-Jean-de-Braye comme quartiers de veille.



## **MOBILITE**

MOB 01 - Mobilité - Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la société Kéolis Orléans Val de Loire - Dessertes événementielles pour l'année 2015 - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé les renforts d'offre de transports collectifs pour les dessertes événementielles Fêtes de Jeanne d'Arc, Fête de la musique et Festival de Loire pour un montant maximum de 100 000 €, au titre de l'année 2015.

MOB 02 - Mobilité - Délégation de service public des transports publics urbains - Convention passée avec la société Kéolis Orléans Val de Loire - Evolutions du périmètre et prestations complémentaires - Passation d'un avenant n° 3

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 3 relatif à la modification de certains articles de la convention de délégation de service public pour la gestion des transports publics urbains et a autorisé Monsieur le Président à signer le présent avenant au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

MOB 03 - Mobilité - Délégation de service public des transports publics urbains - Lutte contre la fraude - Convention partenariale à passer avec la société Kéolis Orléans Val de Loire - Approbation

Le conseil de communauté a approuvé les termes de la convention partenariale de lutte contre la fraude, à passer avec Kéolis Orléans Val de Loire et a autorisé Monsieur le Président à signer la présente convention au nom de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

MOB 04 - Mobilité - Commune d'Orléans - Création d'une nouvelle station tramway CHRO - Marché public de fournitures - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de fourniture nécessaire à la création d'une nouvelle station « CHRO » sur la ligne A de tramway et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

MOB 05 - Mobilité - Commune d'Orléans - Création d'une nouvelle station tramway CHRO - Marchés publics de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation de marchés publics de travaux ayant pour objet la création d'une nouvelle station « CHRO » sur la ligne A de tramway et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

MOB 06 - Mobilité - Jalonnement statique de parkings de l'agglomération - Marchés publics de travaux - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté a décidé de lancer une procédure adaptée en vue de la passation d'un marché public de travaux ayant pour objet le jalonnement statique de parkings de l'agglomération et a autorisé Monsieur le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

## **ASSAINISSEMENT**

ASST 01 - Assainissement - Projet d'étude scientifique - Approbation d'un accord de collaboration de recherche avec le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) et l'université d'Orléans

Le conseil de communauté a approuvé l'accord de collaboration de recherche à passer avec le CNRS et l'université d'Orléans, représentants de l'ISTO, ayant pour objet de déterminer les modalités de réalisation de la collaboration entre les services de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et le personnel de l'ISTO et a autorisé Monsieur le Président à signer l'accord de collaboration de recherche.



## RESSOURCES HUMAINES

### RH 01 - Ressources humaines - Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret - Adhésion au socle commun - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé le principe de l'adhésion de la communauté d'agglomération au socle commun proposé par le centre de gestion de la fonction publique territoriale du Loiret, ainsi que la convention correspondante et a autorisé le Président à signer ladite convention.

### RH 02 - Ressources humaines - Action sociale - Convention passée avec le comité des oeuvres sociales - Prolongation pour l'année 2015 - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté a approuvé l'avenant n° 1 de prolongation à la convention définissant l'ensemble des relations entre le comité des œuvres sociales et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire et a autorisé M. le Président à signer l'avenant n° 1.

### RH 03 - Ressources humaines - Développement économique - Parc technologique Orléans-Charbonnière - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe du renouvellement pour l'année 2015 d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Boigny-sur-Bionne pour la gestion en synergie des Z.A.C. du parc technologique Orléans-Charbonnière,
- a approuvé la convention à passer avec la commune de Boigny-sur-Bionne, ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, Monsieur Christophe PICARD, à hauteur de 46 % de son temps de travail à la disposition de la communauté d'agglomération, et prévues dans la convention, pour un montant estimatif annuel de 26 600 €,
- a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

### RH 04 - Ressources humaines - Développement économique - Parc technologique Orléans-Charbonnière - Compétence création, aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire - Gestion technique en synergie avec les communes - Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle d'agent à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé le principe du renouvellement pour l'année 2015 de la convention de mise à disposition individuelle d'agent passée avec la commune de Saint-Jean-de-Braye,
- a approuvé la convention à passer avec la commune de Saint-Jean-de-Braye, ayant pour objet de mettre un agent de cette commune, ingénieur territorial principal (Jacky GIVERNAUD), à la disposition de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à hauteur de 12 % de son temps de travail, pour un montant estimatif annuel de 10 107 €, pour les missions relatives à la gestion des parcs d'activité,
- a autorisé M. le Président à signer ladite convention.

### RH 05 - Ressources humaines - Développement économique - Renouvellement d'une convention de mise à disposition individuelle à passer avec la commune d'Orléans – Approbation

Le conseil de communauté a :

- approuvé la convention à passer avec la commune d'Orléans, ayant pour objet de mettre Monsieur Dominique GUY, agent de cette commune, titulaire du grade d'ingénieur en chef de classe exceptionnelle, à la disposition de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à hauteur de 50 % de son temps de travail, pour un montant estimatif annuel de 33 981 €,
- autorisé M. le Président à signer ladite convention.



RH 06 - Ressources humaines - Action foncière - Mise à disposition individuelle d'un agent auprès de l'EPFLI Cœur de France - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention à passer avec l'EPFLI Cœur de France, ayant pour objet de mettre à sa disposition Mme Géraldine DUVALLET à hauteur de 16 % de son temps de travail, pour un montant estimatif annuel de recette de 10 000 €,
- a autorisé le président à signer la convention de mise à disposition.

RH 07 - Ressources humaines - Remise gracieuse de dette au bénéfice d'un agent - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé à un agent une remise gracieuse de dette s'élevant à 7 611,78 €,
- a annulé le titre de recette émis à l'encontre de celui-ci sur le budget principal pour le recouvrement de cette somme.

Fait à Orléans, le 23 DEC. 2014

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN



**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

*La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.*